

Centenaire des parcs provinciaux du Québec 1895-1995

Yves Hébert

Présence du Moyen Âge au Québec
Number 42, Summer 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8763ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)
1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hébert, Y. (1995). Centenaire des parcs provinciaux du Québec 1895-1995. *Cap-aux-Diamants*, (42), 49–49.

Centenaire des parcs provinciaux du Québec 1895-1995

La création du Parc national des Laurentides et du parc de la Montagne Tremblante en 1895 marque un tournant dans l'histoire du rapport à la nature au Québec. En effet, ces premières initiatives de protection de la nature s'inscrivent dans un courant plus vaste qui s'amorce dès la fin du XIX^e siècle. La conservation des forêts anciennes, du gibier et du poisson apparaît comme un ensemble d'attitudes préécologiques et elle suggère en effet une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles en vue de leur future exploitation.



Parc national des Laurentides. Photo. J. E. Talbot, vers 1920. (Archives nationales du Québec).

Le parc de la Montagne Tremblante

Le territoire compris entre Labelle et Saint-Michel-des-Saints à 80 kilomètres de Montréal, appelé aujourd'hui le parc du Mont-Tremblant, était auparavant la petite nation des Algonquins. À l'époque préhistorique, les sorciers algonquins nommaient la Montagne Tremblante «Manitonga Soutana», signifiant «montagne des esprits» ou «montagne du diable». Longtemps fréquenté par les Amérindiens et les chasseurs, son sol rebutait le colon.

L'idée de créer un parc provincial au nord de la métropole revient au docteur Camille Laviolette de l'hôpital Notre-Dame de Montréal. Croyant aux vertus thérapeutiques de l'air frais et sec en particulier pour la guérison des maladies pulmonaires, le docteur Laviolette encouragea vivement le gouvernement du Québec à lui concéder des terres sur le versant sud de la Montagne Tremblante. En 1895, à la suite des démarches du médecin, c'est le commissaire des Terres de la couronne, Edmund Flynn, qui proposa un projet de loi au gouvernement. La mise en réserve d'une étendue de forêt équivalant à 3 108 km² signifiait alors un ensemble de mesures de protection de la forêt, du gibier et du poisson.

On prévoyait aussi établir un sanatorium pour les tuberculeux. Cette loi fut sanctionnée par le lieutenant-gouverneur le 12 janvier 1895, en même temps que celle créant le Parc national des Laurentides près de Québec. Mais le projet du docteur Laviolette échoue et la réserve forestière profite davantage aux compagnies forestières dans les années qui suivent. Dès le début du XX^e siècle, selon Marcel Fournier, une quarantaine de compagnies se partagent le territoire ainsi qu'une trentaine de clubs de chasse et de pêche. Ce n'est qu'à partir de 1938 que le parc de la Montagne Tremblante se donne une vocation touristique. Joseph Bondyran Ryan, homme d'affaires américain, entreprend la construction d'un centre de ski. C'est durant cette période que le parc passe aux mains du ministère des Terres et Forêts, de la Chasse et de la Pêche. Ouvert au public en 1958, on connaît mieux aujourd'hui ce coin de pays sous le nom de Mont-Tremblant.

Le Parc national des Laurentides

Le territoire du Parc national des Laurentides était autrefois considéré comme un vaste réservoir de chasse et de pêche pour les Montagnais. Dès le Régime français, une route de portage appelée «Chemin des Jésuites» traversait ce territoire et était empruntée par les coureurs des bois jusqu'au poste de traite de Metabetchouan. Après la fermeture du poste de traite, vers 1700, on abandonna cette route.

L'idée de créer un parc national dans cette partie du pays a été soutenue par Edmund James Flynn. Selon lui, le moment était opportun d'imiter les États-Unis qui avaient fondé le parc Yellowstone, et l'Ontario qui venait tout juste de créer le parc Algonquin. En instituant un parc dans une étendue d'environ 3000 km², on mettait l'accent sur la protection du gibier et du poisson.

Au cours des années suivantes le gouvernement tente plus activement de protéger le caribou qui est en voie de disparition dans le Parc national des Laurentides. On s'attaque d'abord aux loups en utilisant plusieurs poisons, puis en augmentant les primes de chasse. En 1906, pour chaque tête de loup, la prime passe de 5 \$ à 15 \$. On s'acharne ensuite sur le castor, croyant que sa croissance aux abords des lacs a pour effet de relever le niveau de l'eau et de refouler du même coup le caribou vers d'autres régions. Si, en 1872, le chroniqueur James MacPherson-Lemoine encourage les chasseurs à défier le caribou, c'est un tout autre

discours qui prévaut quarante ans plus tard. Au Québec, en moins de 15 ans, 10 000 caribous disparaissent.

Par ailleurs, avec le progrès des connaissances sur le rôle des oiseaux insectivores, et à la suite de l'entente canado-américaine de 1918 sur les oiseaux migrateurs, on cherche davantage à préserver l'avifaune dans le Parc national des Laurentides.

Ce n'est qu'à partir des années 1920 qu'on lui donne un volet récréatif. À ce moment



Le parc national des Laurentides. Photo. C.N.R., non datée. (Archives nationales du Québec).

tout reste à faire. Un premier camp, le camp Mercier, apparaît en 1920. Il s'agit là d'une petite hôtellerie assez agréable pour un début. On raconte que dès son ouverture le gouverneur général du Canada et Lady Wellington y font un séjour mémorable. En une décennie, une vingtaine de camps sont construits. Dès les années 1930, le gouvernement injecte des sommes importantes pour améliorer le Parc. Puis en 1936, une unité de cinquante hommes prêts à combattre les feux de forêts est mise sur pied. Avec l'ouverture d'une route conduisant à Hébertville, l'achalandage atteint 50 000 personnes en une année. Remarquons que l'exploitation forestière a été pendant longtemps pratiquée dans le Parc national des Laurentides. Aujourd'hui, la Réserve faunique des Laurentides permet à de nombreux touristes, amateurs du plein air et de la nature de se recréer.

L'année 1995 marque donc le centenaire de nos parcs provinciaux. Évoquer leur création, c'est d'abord établir des liens entre les activités économiques et de nouvelles pratiques de gestion des ressources naturelles. C'est ensuite rendre compte de nouveaux usages sociaux de la nature qui caractérisent en définitive des attitudes préécologiques. ♦

Yves Hébert